



PRÉFET DU VAR

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ARRETE PREFECTORAL du 02 MAI 2019
portant modification de la composition de la
commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
du bassin versant du Gapeau

Le préfet du Var,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 212-3 à L. 212-7 et R. 212-29 à R. 212-34 ;

Vu le décret du Président de la République du 23 août 2016 nommant M. Jean-Luc Videlaïne, préfet du Var ;

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée le 3 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 1999 fixant le périmètre hydrographique du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 janvier 2015 portant modification du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 28 janvier 2013, du 25 avril 2013, du 12 juillet 2013, du 23 septembre 2014, du 12 janvier 2015 et du 12 juillet 2016, portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2019 portant prorogation de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du Gapeau, et du mandat des membres ;

Vu la délibération n° G1 du 28 janvier 2019, reçue en MISEN du Var le 20 mars 2019, désignant Madame Véronique BACCINO comme représentante du Conseil Départemental du Var pour siéger à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de prendre en compte les modifications intervenues dans la désignation des membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Var ;

ARRÊTE :

Article 1er :

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau est modifiée comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Départemental du Var

Madame Véronique BACCINO

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 février 2019 portant prorogation de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant du Gapeau, et du mandat des membres, demeurent inchangées.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr. Une copie du présent arrêté sera adressée aux membres de la commission locale de l'eau,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Serge JACOB